

*Peine capitale*

Quant aux partisans de la peine capitale dirigés par le député de Peterborough (M. Domm), il est évident qu'ils ont perdu la bataille. Si j'étais joueur, je parierais que la motion demandant le rétablissement de la peine capitale sera rejetée. Même si ce n'est pas le cas, il est évident que le vote sera serré. Il est évident que l'opinion publique a évolué au cours de ces derniers mois, depuis le dépôt de la résolution à la Chambre des communes. De plus en plus de Canadiens ont compris que ce n'était pas la bonne chose à faire.

Quand viendra le moment de nous prononcer sur cette résolution, j'ai l'intention de voter contre. Je voterai contre le rétablissement de la peine de mort pour une raison bien simple. Je voterai contre, car je crois que c'est une mesure répréhensible. Il est condamnable de tuer un être humain. Selon moi, la peine capitale est le signe d'une société immorale et barbare.

Ce serait revenir à la loi de la jungle, la loi du talion. Le rétablissement de la peine capitale ne se justifie que par un esprit de vengeance. Au fond d'eux mêmes, les défenseurs de la peine capitale savent fort bien qu'elle n'a aucun effet dissuasif. Un peu plus tard, j'examinerai brièvement certaines des statistiques pertinentes, afin de montrer qu'en fait, on ne peut vraiment prouver que cette mesure a un pouvoir de dissuasion.

Il est répréhensible de tuer un être humain. Il est intéressant de remarquer que beaucoup de ceux qui souscrivent au rétablissement de la peine capitale s'opposent à l'avortement. C'est une position plutôt hypocrite. Les députés qui sont intervenus dans cette enceinte en faveur de la peine capitale ont défendu ici même, il n'y a que quelques semaines, le caractère sacré de la vie. Il est plutôt étrange de la part de ces députés de décider tout à coup que la vie humaine n'est plus sacrée, que dans certains cas, on peut enlever la vie à quelqu'un. Selon moi, s'il est inadmissible de tuer un être innocent comme un enfant à naître, il est tout aussi répréhensible de tuer n'importe quel être humain.

Il est intéressant de remarquer également qu'il y a quelques mois, j'ai posé, au comité, une question au député de Peterborough. Je lui ai demandé s'il exécuterait Colin Thatcher, et il ne m'a pas répondu. M. Thatcher, un ancien homme politique qui a déjà été membre du cabinet, en Saskatchewan, a été condamné pour un meurtre au premier degré. On aurait pu penser, étant donné le fanatisme du député de Peterborough sur cette question, qu'il n'aurait pas hésité à dire qu'en fait, Colin Thatcher, méritait d'être exécuté, car il a été condamné pour un meurtre au premier degré, et le député est en faveur de la peine capitale dans ces cas-là. Je trouve étrange qu'il n'ait pas voulu se prononcer en faveur de l'exécution de Colin Thatcher. Je me suis demandé pourquoi et c'est tout simplement parce que selon lui, Colin Thatcher ne correspond pas au portrait type d'un meurtrier.

Il est manifeste que pour ce qui est du député de Peterborough, le débat est perdu. Je me console à l'idée que la motion tendant à former un comité composé de 15 députés sera peut-être adoptée, mais qu'en définitive, étant donné que le vote va être très serré, aucun projet de loi tendant à rétablir la peine

capitale ne sera jamais, j'en suis persuadé, adopté dans cette enceinte.

Il y a 11 ans, cette question a été tranchée ici à la Chambre des communes par une très faible majorité. À ce moment là, on a présenté les arguments pour et contre la peine capitale. Dans sa sagesse, le Parlement avait alors décidé de ne pas rétablir la peine capitale. Pourquoi sommes-nous encore ici en train de discuter de la peine capitale 11 ans plus tard?

Nous savons que le premier ministre a fait une promesse électorale et nous savons qu'il ne tient guère de promesses électorales. Il avait toutefois promis la tenue d'un vote ouvert et libre à la Chambre, en dépit du fait qu'il s'oppose lui-même à la peine capitale.

Je félicite le premier ministre de la position qu'il a adoptée. Je suis heureux qu'il ait saisi l'occasion il y a quelques jours de s'exprimer à la Chambre, mais il n'aurait pas dû faire cette promesse. S'il était un véritable chef et s'il avait les principes qu'il dit avoir, il n'aurait pas permis un nouveau débat sur cette question.

● (2230)

Je ne suis pas souvent d'accord avec le premier ministre mais je suis d'accord avec la position qu'il a adoptée sur cette question. Je suis d'accord avec ce qu'il a dit:

... nous tenons à un principe essentiel: la dignité immanente de la personne, la valeur intrinsèque de la vie humaine. Je m'opposerai de toutes mes forces, toute ma vie, à toute action qui atténuerait ce principe, qui déprécierait la valeur que nous attachons à la vie humaine.

Il y a quelques semaines, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a déclaré:

L'État doit aspirer à un idéal bien plus élevé et il ne doit pas se contenter de tuer les personnes qui ne respectent pas notre code de conduite.

Le chef du Nouveau parti démocratique a dit il y a quelques semaines:

En levant froidement la vie à un assassin, l'État ne fait qu'ajouter au caractère inacceptable sur le plan moral de l'acte violent commis à l'origine.

Il y a onze ans, l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau déclarait ceci:

Comme membres de la société, manquons-nous à ce point de respect pour nous-mêmes et d'espérer en l'amélioration de la condition humaine, sommes-nous à ce point au bord de la faillite sociale que nous acceptons le principe de la vengeance exercée par l'État comme fondement de notre philosophie pénale? Conserver la peine capitale dans le Code criminel du Canada signifierait l'abandon de la raison en faveur de la vengeance, l'abandon de l'espérance et de la confiance en faveur de l'acceptation désespérée de notre incapacité à nous opposer aux crimes violents par d'autres moyens que la violence même.

Il est évident que, même si on rétablissait la peine capitale, il est improbable qu'un premier ministre responsable, raisonnable et rationnel laisse un jour exécuter un autre être humain au Canada.

Certains des partisans de la peine de mort disent qu'ils doivent répondre aux voeux de leurs électeurs. Il est vrai que les sondages d'opinion ont été constants depuis des années bien qu'ils témoignent, depuis quelques mois, d'une diminution du nombre de partisans de la peine capitale.